

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2023
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2023 – 06

Objet : Adhésion ADCET (Association pour le Développement des Transactions Electroniques dans les Territoires)

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 30 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu la délibération 2023-01 et le ROB présenté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu les délibérations n°2017 – 32 et n° 2022 - 08 autorisant l'adhésion à l'ADCET pour les exercices 2017 et 2022.

Vu la délibération n°2022-08 du 31 janvier 2022 relative à la modification des tarifs de l'adhésion à l'ADCET



CONSIDERANT

- Le dispositif Pass Pass et l'ensemble des services et fonctionnalités associés fédérant les membres de la communauté Pass Pass pour l'accompagnement à une mobilité multimodale des usagers et notamment pour des besoins futurs de carte multi-service
- L'intérêt de l'adhésion à l'ADCET pour le développement des transactions électroniques dans les territoires qui permet l'accès aux normes techniques pour développer ces fonctionnalités associées
- Les montants fixés des cotisations de l'ADCET, suite à son Assemblée Générale en date du 30/01/2019, en fonction du type d'établissement adhérent et la demande consécutive de révision du Syndicat.

DECIDE

- De renouveler l'adhésion à l'ADCET pour les 3 exercices 2023, 2024 et 2025,
- De payer une adhésion de 500€ pour les exercices 2023, 2024 et 2025, soit 1500€ sur trois exercices.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à prendre et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN